



Conduite du chantier :

« Bilan et stratégie de développement des filières sur les zones des SAGI »

Dans le cadre de l'Action Structurante du COSTEA au bénéfice du Réseau Ouest-Africain des Sociétés d'Aménagement et de Gestion de l'Irrigation (ROA-SAGI)



Illustration : ACK

Livrable 3 : notes de synthèse
Bagrépôle - Filière riz au Burkina Faso

07/2021

Présenté par



Rédaction	<i>Victor Sawadogo , Bagrépôle</i>
Assurance qualité	<i>Mathieu Faujas, Gabriel Morin-Kasprzyk, Florence Deram Malerbe</i>
Version provisoire	<i>15/05/2021</i>
Version finale	<i>30/07/2021</i>

Table des matières

Table des illustrations	ii
Sigles et acronymes utilisés	ii
1 La filière au niveau national	1
1.1 Présentation générale	1
1.2 Les grands chiffres de la filière au niveau national et leur évolution.....	2
1.2.1 Bassins de production	2
1.2.2 Evolution de la production	3
1.2.3 Evolution de la transformation.....	6
1.3 Cartographie de la filière de la production à la commercialisation.....	7
1.3.1 Les producteurs	7
1.3.2 Les fournisseurs d'intrants et de matériel	8
1.3.3 Le système financier	9
1.3.4 Le maillon transformation.....	9
1.3.5 Les commerçants.....	10
1.4 Principales contraintes et perspectives du fonctionnement de la chaîne de valeur	11
1.4.1 Contraintes	11
1.4.2 Perspectives du développement de la filière	11
2 Présentation de la SAGI et de son positionnement dans la filière	13
2.1 Caractérisation du périmètre	13
2.2 Missions de la SAGI	15
2.2.1 Présentation du statut de la SAGI et son évolution.....	15
2.2.2 Fonctionnement du périmètre.....	19
2.3 La SAGI dans la filière	20
2.3.1 Principales contraintes	20
2.3.2 Perspectives.....	20
Annexe 1 : Calendrier culturel général du riz au Burkina Faso	21
Annexe 2 : Calendrier culturel du riz sur la plaine irriguée de Bagré	22

Table des illustrations

Tableau 1 : Production comparée des céréales au Burkina Faso (tonnes)	1
Tableau 2 : Comparatif des superficies en riz entre les deux SAGI nationales, Bagrépôle et AMVS.....	4
Tableau 3 : Comparatif des volumes de production des deux SAGI nationales, Bagrépôle et AMVS ...	5
Tableau 4 : Comparatif des rendements en riz.....	6
Tableau 5 : Analyse FFOM de la filière riz au Burkina Faso	12
Tableau 6 : Récapitulation des missions de la SAGI	16
Graphique 1 : Evolution des superficies cultivées (ha) en riz.....	4
Graphique 2 : Evolution de la production nationale du riz paddy.....	5
Graphique 3 : Evolution du rendement de la production de riz au niveau national (Kg/ha).....	6
Graphique 4 : Répartition des surfaces mises en valeur en 2019 dans les deux SAGI nationales, Bagrépôle et AMVS.....	14
Carte 1 : Carte des zones de production de riz au Burkina Faso.....	3
Carte 2 : Périmètres irrigués du pôle de Croissance de Bagré.....	13
Figure 1 : Schéma de la filière riz au Burkina Faso	7

Sigles et acronymes utilisés

AMVS	Autorité de Mise en valeur de la Vallée du Sourou
ANACOR	Association Nationale des Commerçants de Riz
AVV	Autorité pour l'aménagement des Vallées des Voltas
BID	Banque Islamique de Développement
CIR-B	Comité Interprofessionnel du Riz du Burkina
CVA	Chaîne de Valeur Agricole
DAP	Di-Ammonique Phosphate
DGESS	Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles
DGPER	Direction Générale de la Promotion de l'Economie Rurale
FCFA	Franc CFA
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FKDEA	Fonds Koweïtien pour le Développement Economique Arabe
FSD	Fonds Saoudien pour le Développement
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
GWh	gigawattheure

Ha	Hectare
INERA	Institut de l'Environnement et de la Recherche Agricole
Kg	Kilogramme
Km	Kilomètre
LONAB	Loterie Nationale Burkinabé
MAAH	Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques
MAFAP	Monitoring African Food and Agricultural Policies
MAHRH	Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
MARHASA	Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques, de l'assainissement et de la sécurité alimentaire
MOB	Maîtrise d'Ouvrage de Bagré
MW	Mégawatt
OP	Organisation de Producteurs
OPEP	Organisations des Pays Exportateurs de Pétrole
OPR	Organisations Paysannes et Rurales
PAS	Plan d'Ajustement Structurel
SEM	Société d'Economie Mixte
SCADD	Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable
SNDR	Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture
SONABEL	Société Nationale d'Electricité du Burkina
SONAGESS	Société Nationale de Gestion des Stocks de Sécurité alimentaire
SONATER	Société Nationale de l'Aménagement des Terres et de l'Equipement Rural
PNDES	Plan National de Développement Economique et Social
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UGPRB	Union des Groupements de Producteurs de Riz de Bagré
UNERI	Union Nationale des Etuveuses de Riz
UNPR	Union Nationale des Producteurs de Riz
UNTR	Union Nationale des Transformateurs de Riz
ZUP	Zone d'Utilité Publique

1 La filière au niveau national

1.1 Présentation générale

L'importance socio-économique du riz au Burkina Faso n'est plus à démontrer. Depuis au moins cinq ans, il se positionne en quatrième position des céréales après le sorgho, le maïs et le mil, et devant le fonio, aussi bien en superficies, en volumes produits qu'en consommation.

Tableau 1 : Production comparée des céréales au Burkina Faso (tonnes)

Année	Sorgho blanc	Sorgho rouge	Maïs	Mil	Riz	Fonio	Total céréales
2014-2015	1 280 529	427 084	1 433 085	972 539	347 501	8 562	4 469 300
2015-2016	1 073 095	362 545	1 469 612	946 184	325 138	13 091	4 189 665
2016-2017	1 177 442	486 402	1 602 525	905 071	384 690	10 936	4 567 066
2017/2018	1 005 214	360 684	1 533 431	828 234	325 566	10 068	4 063 198
2018-2019	1 528 848	400 987	1 700 127	1 189 079	350 392	11 270	5 180 702
Moyenne 5 saisons	1 213 026	407 540	1 547 756	968 221	346 658	10 785	4 493 986
2019/2020	1 467 998	403 794	1 710 898	970 176	376 527	10 238	4 939 630
Variation 2019/2018	-3,98%	0,70%	0,63%	-18,41%	7,46%	-9,16%	-4,65%
Variation moyenne quinquennale	21,02%	-0,92%	10,54%	0,20%	8,62%	-5,07%	9,92%
Rang (volumes produits)	1	2	3	4	5		

Source : Direction des Statistiques Sectorielles/DGESS/MAAH

La filière riz a connu ces quarante dernières années de profondes transformations en lien avec l'évolution du contexte sociopolitique (démocratisation, pluralisme), économique (libéralisme, dévaluation du FCFA), institutionnelle (ajustement structurel, redéfinition du rôle de l'Etat, restructuration du ministère en charge de l'agriculture, émergence de nouveaux acteurs, etc.) et aussi technique (amélioration des paquets technologiques rizicoles, diffusion de nouvelles variétés, etc.). Cela s'est également accompagné de transformations sociales (flux de migrants, nouvelles installations, diversification sociale).

Après la crise alimentaire de 2008, qui a révélé la dépendance des pays africains aux importations alimentaires, le riz est devenu une spéculation prioritaire promue dans une approche filière dans l'ensemble des pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA, FIDA, 2011).

Dès lors, le gouvernement burkinabé et ses partenaires au développement ont multiplié les initiatives pour la relance de la production nationale du riz. Le gouvernement a manifesté sa priorité en faveur de la filière riz à travers plusieurs actions spécifiques, en particulier le Plan d'Actions pour la Filière Riz (PAFR), le Projet Riz Pluvial (PRP), le Programme Spécial pour la Sécurité Alimentaire (PSSA) et le Projet d'Aménagement de bas-fonds au Sud-Ouest (PABSO).

En particulier, la restructuration de la recherche et de la vulgarisation agricole s'est traduite depuis les années 1980 par la définition de programmes nationaux de recherche au niveau de l'Institut de l'Environnement et de la Recherche Agricole (INERA), dont le Programme National de Recherche sur le Riz et la Riziculture. Le riz est la spéculation où la recherche a développé le plus de variétés. L'INERA a également appuyé la structuration des acteurs de la filière et élaboré des documents d'orientation et de renforcement des interventions en faveur de la filière riz. Outre ces actions, le gouvernement a également renforcé l'encadrement technique des producteurs sur les sites rizicoles.

En matière d'infrastructures, il a été réalisé plusieurs aménagements hydro-agricoles pour la diversification et l'accroissement de la production agricole, notamment celle du riz. Il s'agit des périmètres de l'AMVS, de Bagré, de la vallée du Kou, de Banzon ou de Samandéni, parmi d'autres.

Excepté le périmètre de Bagré qui est directement géré par une société d'économie mixte (Bagrépôle), les autres périmètres sont gérés par les Directions en charge de l'agriculture. Il n'y a pas de transfert de gestion, de la même manière que ce qui est fait par exemple à la SAED au Sénégal. Les services techniques à travers leurs agents assurent l'appui-conseil technique et organisationnel, ainsi que la maintenance et l'entretien des ouvrages structurants. Les exploitants sont organisés en comités d'irrigants ou en organisations des usagers de l'eau agricole (comme dans le cas de l'AMVS, autre SAGI du Burkina) pour assurer la gestion de l'eau et du réseau.

Des mesures d'appui structurel (production de semences améliorées, appui en équipements et en engrais, encadrement des producteurs) pour soutenir le sous-secteur du riz ont aussi été prises par l'Etat et ses partenaires. Elles se poursuivent aujourd'hui à travers l'adoption de la Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture (SNDR) en octobre 2011, qui vise à améliorer le climat institutionnel dans la filière riz.

Dans le secteur de la transformation des produits agricoles, d'importants efforts dans le conseil technique et l'appui à l'installation et à la modernisation des unités de transformation privées du riz ont été consentis. Ainsi, on assiste à l'installation d'unités privées semi-industrielles et industrielles de transformation du riz, très performantes, capables d'améliorer la compétitivité du riz national par rapport au riz importé.

La consommation du riz, assez faible au début des années soixante, tend à croître à un rythme annuel de 7 %, taux supérieur à celui de la croissance démographique (MAFAP, 2014). Selon le SNDR II (2018), la production évolue à un rythme de 5,3% par an seulement.

1.2 Les grands chiffres de la filière au niveau national et leur évolution

1.2.1 Bassins de production

Le riz est produit selon trois systèmes de culture que sont : la riziculture irriguée, la riziculture de bas-fond et la riziculture pluviale stricte.

La riziculture irriguée a occupé en moyenne 23% des superficies rizicoles nationales sur la période 1984-2009 et elle fournit près de 53% de la production nationale en riz (SNDR, 2011). Pratiqué dans les périmètres à maîtrise totale d'eau, ce type de riziculture, qui a été introduit dans les années 60 au Burkina Faso, constitue le mode de production le plus performant dans le pays permettant des rendements de 4 à 7 tonnes/ha de paddy, grâce à une double campagne annuelle.

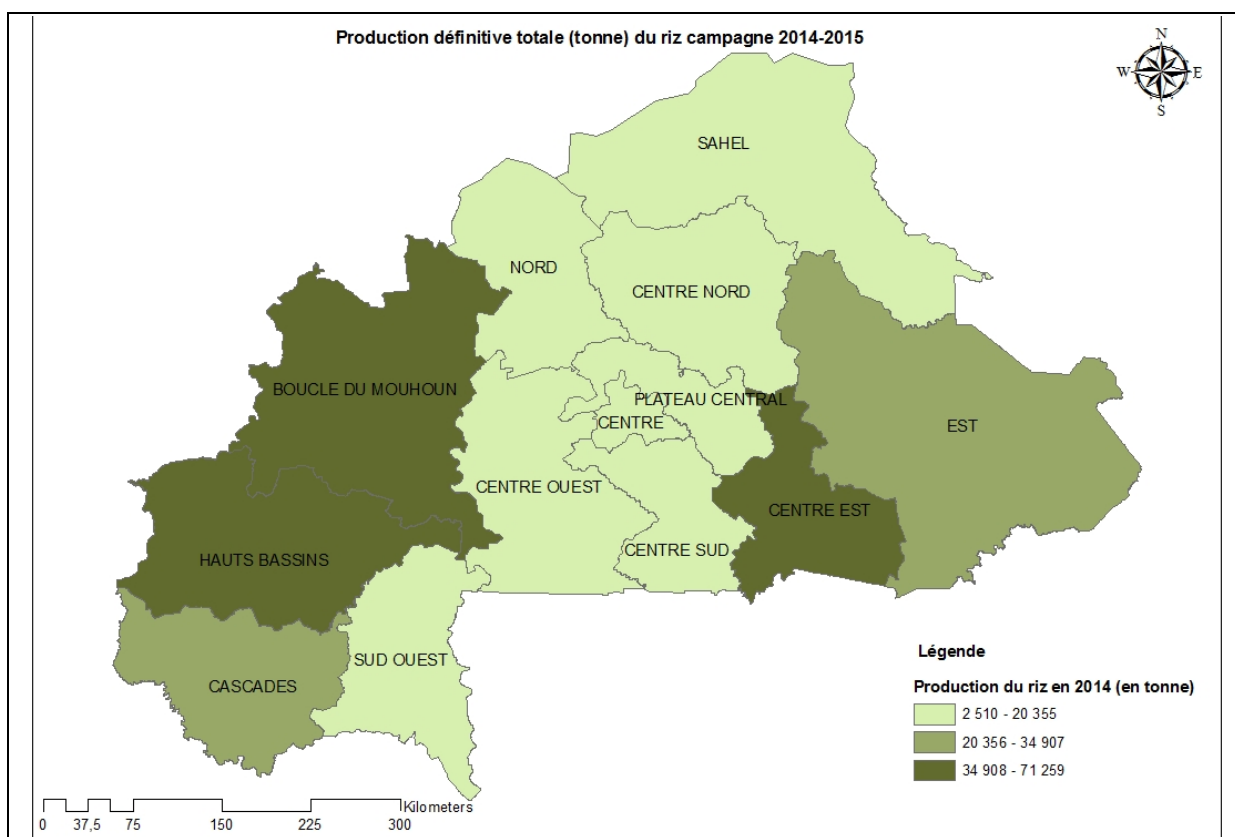
La riziculture de bas-fond a occupé entre 1984 et 2009 en moyenne 67% des superficies totales exploitées en riz. Elle est la forme de riziculture la plus pratiquée au Burkina Faso, dans toutes les régio

ns du pays. Elle est pratiquée soit dans des sites sans maîtrise de l'eau (bas-fonds traditionnels non aménagés), soit dans des sites avec maîtrise partielle (bas-fonds aménagés simples ou bas-fonds améliorés). Les bas-fonds fournissent 42% de la production nationale en riz, avec un rendement moyen variant de 1,3 t/ha (bas-fonds non-aménagés) à 2,5 t/ha (bas-fonds aménagés) avec un potentiel de 4t/ha pour les bas-fonds aménagés.

Quant à la riziculture pluviale stricte, elle a occupé sur la période 1984-2009 une superficie équivalente à 10% des superficies dévolues au riz et elle fournit 5% de la production nationale en riz (DGPER, 2009), avec un rendement moyen de 1 t/ha. Tributaire de la quantité et de la répartition des pluies, ce type de riziculture n'est traditionnellement adapté qu'aux régions du Burkina où la pluviométrie annuelle atteint ou dépasse 800 mm. De nos jours, certaines semences développées par les instituts de recherche permettent toutefois d'assurer ce type de production dans toutes les provinces du pays. Par conséquent, et au regard des larges gammes de sols qui pourraient être mises en valeur par ce type de riziculture, la riziculture pluviale stricte pourrait prendre davantage d'importance dans la production nationale, pour peu qu'elle puisse bénéficier des semences les plus adaptées aux conditions climatiques.

Bien que les principales zones de production de riz soient la région des hauts bassins et celle du centre-est, qui comptent pour près de 55% de la production nationale, la production du riz se pratique de nos jours dans les 13 régions du pays.

Carte 1 : Carte des zones de production de riz au Burkina Faso



Source : DGESS/MARHASA,2014

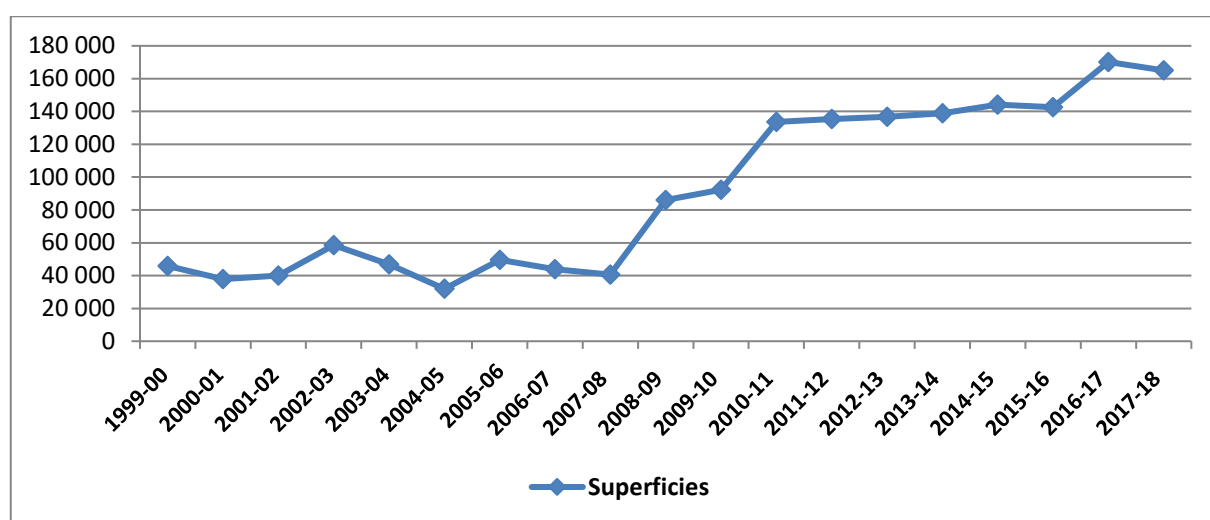
1.2.2 Evolution de la production

Le Burkina Faso dispose d'importantes ressources naturelles avec plus de 5 milliards de m³ d'eau de surface, dont 20 % seulement aujourd'hui exploités, pour l'expansion de la production du riz à partir d'infrastructures hydro-agricoles.

Le potentiel de surfaces de terres arables est de 9 000 000 ha, dont environ 500 000 ha de bas-fonds aménageables avec de nos jours moins de 10% qui sont effectivement mis en valeur. Le potentiel de terres irrigables est quant à lui de plus de 233 500, ha dont environ 14% sont actuellement mis en valeur (SNDR II, 2018).

En matière de riziculture, les superficies mises en valeur ont connu une augmentation relativement importante à partir de la campagne agricole 2008/2009 en raison notamment des mesures engagées par les autorités à l'issue de la crise alimentaire de 2008 pour booster la production nationale de riz. Elles sont passées de 40 534 ha pour la campagne agricole 2007-2008 à 86 106 ha pour la campagne agricole 2008-2009, pour se situer à 165 086 ha au cours de la campagne 2017-2018. Au cours de l'année 2020, en lien avec l'initiative du Chef de l'Etat « 1 million de tonne de paddy », les superficies mises en valeur, tous types de riziculture inclus, sont passés à 201 734 ha, ce qui représente une augmentation de 13,81% par rapport à la campagne 2019 et une variation de 23,59% par rapport à la moyenne quinquennale (2015-2019).

Graphique 1 : Evolution des superficies cultivées (ha) en riz



Source : (qualiriz,2019)

Tableau 2 : Comparatif des superficies en riz entre les deux SAGI nationales, Bagrèpôle et AMVS

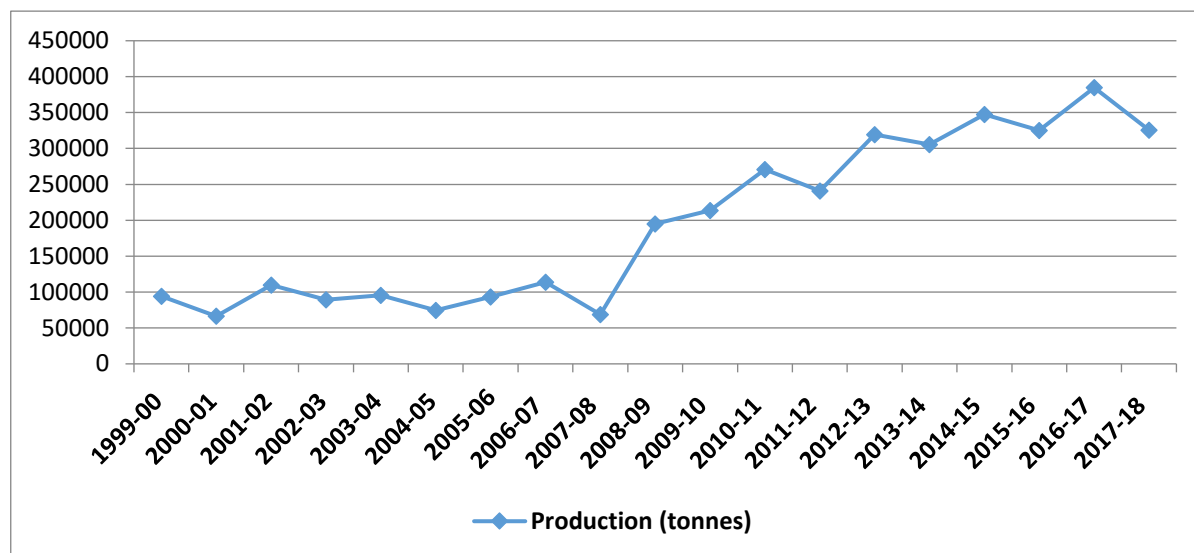
Année	Superficies totales	Bagrèpôle		AMVS	
		Superficie (ha)	% par rapport au niveau national	Superficie (ha)	% par rapport au niveau national
2014-2015	144 261	5 847,96	4,1	1 926,5	1,3
2015-2016	142 715	5 840,07	4,1	1 454	1,0
2016-2017	170 158	6 092,6	3,6	1 619,3	1,0
2017/2018	165 086	6 114,8	3,7	1 983,4	1,2
2018/2019	160 949	5 432,7	3,4	2 053,9	1,3
2019/2020	177 256				

Sources : Direction des Statistiques Sectorielles/DGESS/MAAH ; Rapports Bagrèpôle ; Rapports AMVS

La production nationale de riz est demeurée en-deçà des 100 000 tonnes par an jusqu'à la campagne agricole 2007-2008, avant de connaître une hausse relativement importante à partir de la campagne agricole 2008-2009. En effet, la production est passée de 68 916 tonnes pour la campagne agricole 2007-2008 à

195 102 tonnes pour la campagne 2008-2009 pour s'établir à 325 566 tonnes au cours de la campagne 2017-2018.

Graphique 2 : Evolution de la production nationale du riz paddy



Source : (qualiriz,2019)

La hausse de la production serait imputable à l'augmentation des superficies cultivées comme l'indique le graphique 2 ci-dessus, et dans une moindre mesure à l'augmentation des rendements consécutive aux différentes mesures de soutien (aménagement de bas-fonds et de périmètres irrigués, subventions des intrants, etc.). Les actions du Projet Riz Pluvial (PRP), du Programme de Développement de l'Agriculture (PDA), du Projet d'Aménagement de Bas-fonds dans le Sud-Ouest et la Sissili (PABSO), du Projet d'Appui à la Productivité et la Sécurité Alimentaire (PAPSA) ont eu pour effets de promouvoir la production du riz local et de réduire la dépendance du pays en riz importé tout en garantissant la souveraineté alimentaire.

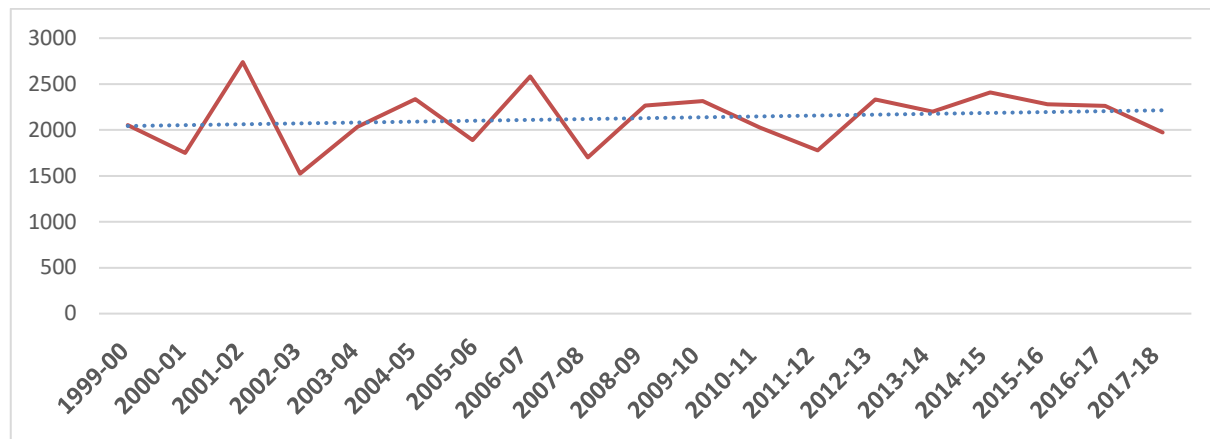
Tableau 3 : Comparatif des volumes de production des deux SAGI nationales, Bagrépôle et AMVS

Année	Riz	Bagrépôle		AMVS	
		Production (T)	% par rapport au national	Production (T)	% par rapport au national
2014-2015	347 501	28 129,93	8,1	8 907	2,6
2015-2016	325 138	30 237,55	9,3	7 060	2,2
2016-2017	384 690	28 061,8	7,3	8 258,3	2,1
2017/2018	325 566	31 039,82	9,5	9 996,4	3,1
2018-2019	350 392	29 286,8	8,4	10 181,6	2,9
2019-2020	376 527				

Source : DGESS/MAAH ; Rapports d'activités Bagrépôle et AMVS

Quant au rendement moyen, on note qu'il est resté faible autour de 2 tonnes à l'hectare et qu'il a évolué en dents de scie pour diverses raisons, en particulier les variations pluviométriques, le faible renouvellement des semences et la faible utilisation des semences améliorées surtout au niveau des bas-fonds et faible utilisation des engrais enfin.

Graphique 3 : Evolution du rendement de la production de riz au niveau national (Kg/ha)



Source : (qualiriz,2019)

Tableau 4 : Comparatif des rendements en riz

Année	RIZ HORS AMENAGEMENT (kg/ha)	Plaines et bas-fonds (kg/ha)	National (kg/ha)
2014-2015	1 683		2409
2015-2016	1 471		2278
2016-2017	1 547		2366
2017/2018	1 302		1972
2018/2019	1 515		
Moyenne	1 504		
2019/2020	1 490	3 386	
Variation 2019/2018	-1,70%		
Variation moyenne quinquennale	-0,95%		

Source : Direction des Statistiques Sectorielles/DGESS/MAAH

1.2.3 Evolution de la transformation

En 2014, le Programme de Développement de l’Agriculture (PDA) dénombrait 188 unités installées, dont 116 étaient effectivement actives. Elles ont évolué à 152 unités installées et fonctionnelles selon une étude récente (SNDR II, 2018), incluant des unités industrielles, des mini rizeries et des rizeries artisanales.

Selon cette même source, pour la production de la campagne 2018/2019 qui fut de l’ordre de 350 390 T, la quantité de paddy autoconsommée était de quelque 147 000 T, équivalent à 42% du total produit. Le reste, soit 203 227 T, ne couvrait que 80% de la capacité installée de transformation qui est de l’ordre de 255 000 T à l’année. Cette capacité se répartit comme suit : 39 000 T pour les unités industrielles et les mini rizeries et 216 000 T pour les unités artisanales qui sont les plus nombreuses.

Ainsi pour cette campagne 2018, ces unités ont disposé d'une quantité de riz paddy insuffisante, traduisant un problème de disponibilité de matière première.

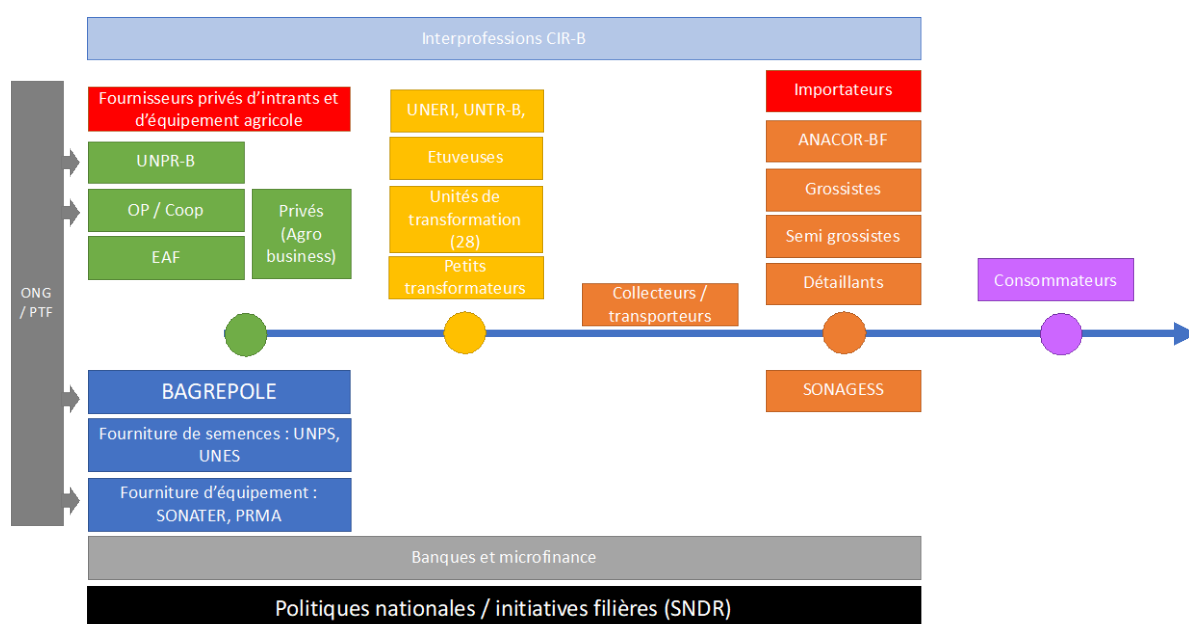
Par ailleurs, en plus des principaux produits issus de la transformation du riz paddy que sont le riz blanc, le riz étuvé et les produits transformés tels les farines, le couscous ou les biscuits, l'usinage du riz permet de disposer de deux sous-produits : le son de riz utilisé pour la fabrication d'aliment pour animaux (bétail, volaille, poisson, etc.) et la balle de riz utilisé comme combustible ou comme matière première dans la fabrication de compost.

La consommation de riz a connu une forte croissance depuis le milieu des années 1990. Elle serait passée de 13,5 kg/personne/an en 1996/97 à 20 kg/personne/an en 2002/2003. Avec ces tendances de consommation, on estime à plus de 600 000 tonnes les besoins en riz du Burkina d'ici l'an 2025.

Au Burkina Faso, le riz se présente davantage comme un produit d'importation destiné à la consommation urbaine, plus que comme un produit de consommation de masse. La production nationale demeure insuffisante et les besoins sont couverts par les importations (au moins 60% de la consommation nationale). Les importations ont été multipliées par plus de deux en volume entre 2003 et 2017. Elles s'établissaient à 508 000 tonnes en 2017 contre 203 000 tonnes en 2003. Cette augmentation entraîne d'importantes sorties de devises pour le pays. Sur la période de 2006 à 2016, elles sont estimées à un total de 2 600 000 tonnes générant une sortie de devises équivalente à plus de 400 milliards de FCFA, faisant du riz la céréale la plus importée du pays.

1.3 Cartographie de la filière de la production à la commercialisation

Figure 1 : Schéma de la filière riz au Burkina Faso



1.3.1 Les producteurs

Les estimations donnent 324 000 producteurs au total¹, dont 30 000 en système pluvial strict, 153 500 sur les bas-fonds aménagés, 129 000 sur bas-fonds non aménagés, 9 500 sur les périmètres irrigués par gravitation et 1 580 sur les périmètres irrigués par pompage (DGPER, 2010).

¹ Pour la campagne agricole 2017, le rapport de la SNDR parle de 386 864 producteurs rizicoles (SNDR II, 2018).

Les producteurs sont en général de petits producteurs avec une superficie moyenne exploitée par an d'environ 1 ha sur les grands périmètres irrigués et moins d'un demi-hectare dans les bas-fonds. Ils sont organisés en coopératives et en Union Nationale des Producteurs de Riz (UNPR-B) au plan national.

Les EAF évoluent dans le secteur privé et le défi est de les emmener à raisonner comme de véritables entrepreneurs agricoles.

Sur le périmètre de Bagré, 20 agro-investisseurs sont installés sur une superficie de 1 083,5 ha. Parmi eux, 15 se sont installés entre 2019 et 2020 sur le nouveau périmètre des 2 200 ha en rive gauche.

Les femmes peuvent être propriétaires de parcelles dans tous les sites de production. Il existe actuellement au Burkina un programme (financé par la GIZ) qui vise à renforcer le rôle de la femme dans la production en favorisant leur accès à la terre.

Les principales faitières de la filière au Burkina Faso sont :

- L'Union Nationale des Producteurs de Riz du Burkina Faso (UNPR-B) ;
- L'Union Nationale des Étuveuses de Riz du Burkina Faso (UNERI) ;
- L'Union Nationale des Transformateurs de Riz du Burkina Faso (UNTR-B) ;
- L'Association Nationale des commerçants de Riz du Burkina Faso (ANACOR-BF).

Ces faitières sont toutes regroupées au sein du Comité Interprofessionnel du Riz du Burkina (CIR-B), créé en 2001 et restructuré en 2008. Les membres de l'interprofession se composent de 23 000 riziculteurs, 7 000 étuveuses regroupées en coopératives, 9 500 collecteurs, transformateurs et distributeurs de riz regroupés en 120 entreprises individuelles et groupements d'intérêt économique.

Les coûts de redevance hydroagricole varient d'un périmètre à l'autre (Cf. annexes). A Bagré, ils sont fonction du type d'acteur, EAF ou agro-investisseurs.

Pour les EAF, la redevance est fixée à 40 000 FCFA/ha en campagne humide et 50 000 FCFA/ha en campagne sèche. Mais, à ce jour, Bagrépôle n'est pas encore parvenu à percevoir ces montants, suite à un refus des exploitants de suivre le plan de rééchelonnement de la redevance eau (de 25 000 FCFA/an à 90 000 FCFA/an sur trois ans, i.e. de 2014 à 2016).

Pour les agro-investisseurs, la redevance est liée au mode de mobilisation de l'eau :

- 70 000 FCFA/ha/campagne pour l'eau livrée à la parcelle par irrigation gravitaire,
- 131 000 FCFA/ha/campagne pour l'eau pompée et livrée à la parcelle,
- 60 000 FCFA/ha/campagne pour l'eau prélevée directement par l'exploitant sur le réseau primaire,
- 7 000 FCFA/ha/campagne pour l'eau prélevée directement par l'exploitant sur le fleuve ou ses affluents.

1.3.2 Les fournisseurs d'intrants et de matériel

A l'exception des semences, la plupart des intrants sont importés dans le pays.

La fourniture de semences est assurée par les producteurs semenciers à travers l'union nationale des producteurs semenciers et l'union nationale des entreprises semencières. Les principales variétés de semences de riz utilisées sont : FKR 19, TS2, les NERICA (FKR 45N, FKR 60N, FKR 62N) et assez récemment les KBR.

Les fournisseurs d'engrais et de pesticides peuvent être regroupés en trois catégories majeures :

- Les sociétés d'importation et de reconditionnement : AMEFERT, SAPHYTO, SCAB, CIPAM,
- Les importateurs distributeurs : PROPHYMA, Tropic Agro Chem,
- Les détaillants.

Pour les engrais, il s'agit du NPK, avec une prépondérance de la formule 14.23.14, de l'urée perlée dosée à 46% d'azote et un début dans l'utilisation de l'urée super granulée. Pour ce qui concerne les amendements organiques, on rencontre le DAP, le Burkina phosphate et la fumure organique.

ACK International Chantier filières Costea – SAGI

Les fournisseurs d'équipements rassemblent au Burkina Faso un nombre très restreint de sociétés commerciales, avec de nos jours l'émergence des unités locales de fabrication. Ce groupe renferme des commerçants importateurs d'équipements et de pièces détachées, surtout pour le décortiquage et l'irrigation.

Le matériel agricole utilisé concerne à la fois les maillons production et post production, la transformation, le transport et le conditionnement des produits. On peut citer en particulier les décortiqueuses et le matériel de traitement du sol et des cultures : charrues, herses, machettes, faucilles, tracteurs, batteuses, etc.

Côté secteur public, le programme de renforcement de la mécanisation du MAAH (PRMA) et la SONATER sont les principales structures qui appuient les acteurs pour l'acquisition de matériel et équipements agricoles (tracteurs, motoculteurs, animaux de traits et leurs accessoires, batteuses vanneuses, égreneuses, etc.). Ces équipements sont cédés à prix subventionnés par l'Etat et au comptant, mais selon des modalités différentes. Pour le PRMA, les bénéficiaires prioritaires sont les groupes vulnérables. Pour la SONATER, c'est un achat direct par le producteur sur la base de son besoin d'exploitation.

1.3.3 Le système financier

Le financement de la filière est assuré par plusieurs catégories d'acteurs intervenant sur un ou plusieurs segments comme les infrastructures hydrauliques, le renforcement des capacités techniques et managériales des acteurs, le soutien aux activités de production, de transformation et de commercialisation et l'amélioration de la gouvernance globale de la filière. Il se fait de manière directe par l'intermédiaire des institutions financières (IF) et de micro finance (IMF), et indirectement par les partenaires techniques et financiers, les projets et programmes.

Malgré l'existence de treize (13) banques et de quatre (04) établissements financiers, le secteur agricole du Burkina Faso souffre d'un manque de financement dans la mesure où seuls 3,5% des financements bancaires lui sont consacrés. La majorité des institutions qui financent le monde agricole en général et la CVA riz en particulier sont des banques commerciales. De ce fait, les taux d'intérêts pratiqués sont en moyenne assez élevés et varient entre 10% et 13% selon le niveau de risque du projet.

Le déficit d'organisation des acteurs ne facilite pas l'accès à des financements alternatifs, comme le warrantage ou de la tierce détention qui se trouvent encore faiblement développés.

Afin d'apporter des réponses appropriées à la problématique du financement du secteur agricole, le gouvernement du Burkina Faso a créé en 2017 la Banque Agricole du Faso (BADF) et installé un Fonds de Développement Agricole (FDA) pour lever les réticences des institutions à financer l'agriculture et faciliter l'accès des producteurs au crédit.

Par ailleurs, plusieurs projets/programme (PCESA, FAS-Bagré, ...) accordent des facilités de financement aux acteurs de la CVA à travers des fonds ou des lignes de crédits logés au sein des IF/IMF partenaires. Dans le cas des fonds de contrepartie, des subventions à hauteur de 20 à 50% peuvent être accordé aux acteurs en accompagnement d'un financement à crédit pour réduire le risque et inciter les IF/IMF à financer la petite agriculture familiale.

1.3.4 Le maillon transformation

Il existe deux types de transformation du paddy : l'étuvage et l'usinage.

L'étuvage est une activité essentiellement assurée par les femmes. Elles traitent un peu plus de la moitié de la production nationale de paddy (52%). L'effectif des femmes transformatrices est estimé à 16 400 étuveuses (DGPER, 2010). Elles sont organisées en une Union Nationale des Etuveuses de Riz (UNERI). Les principaux centres d'étuvage sont situés dans les grands bassins de production tels que Bagré, Sourou, Bama, Banzon, Douna et Karfiguela.

Les 28 unités semi-industrielles et industrielles d'usinage du paddy sont concentrées autour des grandes villes (particulièrement autour de Bobo-Dioulasso et plus récemment autour de Ouagadougou) et des

grands sites de production (vallée du Sourou, Bagré). Ces unités représentent plus de 30 000 tonnes/an de capacité installée de transformation de la production nationale en riz blanchi. En plus de ces unités, on dénombre des centaines d'unités artisanales de décorticage (moulins villageois ou de quartier), qui usinent à façon comme des prestataires auxquels ont recours la majorité des étuveuses et certains producteurs.

Le coefficient de transformation semi-industrielle est de 62% contre 72% pour l'étuvage.

1.3.5 Les commerçants

La commercialisation a connu deux modèles. Le premier avant le Programme d'Ajustement Structurelle (PAS) était basé sur un système de commerce d'État et le second, après le PAS, s'est traduit par une libéralisation des prix et de la commercialisation dans le secteur. Dans cette transition, la conséquence majeure a été une désorganisation des filières qui a conduit à un dysfonctionnement des marchés. En réaction, l'Etat a procédé à la mise en place de diverses structures telles la SONAGESS. L'instauration d'un prix plancher du riz, mis en place suite à la crise de 2008, a permis de soutenir la production.

La commercialisation du riz paddy est assurée par les producteurs individuels, les groupements et coopératives de producteurs et celle du riz transformé (étuvé ou blanc) par les étuveuses et les transformateurs professionnels.

De façon générale, la commercialisation du riz est structurée autour de deux circuits de distribution peu connectés :

- D'une part les commerçants de paddy (qui sont peu nombreux), les collecteurs qui font l'interface entre producteurs et transformateurs, les grossistes, les demi-grossistes et les détaillants de riz avec des capacités de stockage très variables. Les principaux commerçants sont localisés dans les grandes villes du pays et pour l'essentiel positionnés sur la commercialisation du riz décortiqué.
- D'autre part, l'importation : au regard de la faiblesse de la production domestique, le déficit de l'offre nationale est comblé par les importations. Les importateurs seraient une quarantaine (MAHRH, 2009), dont 7 qui traitent environ 90% des volumes. Les volumes importés seraient de l'ordre de 200 000 tonnes de riz par an. Les importations de riz sont libres au Burkina Faso, sans contingentement.

L'analyse fonctionnelle de la filière montre qu'en 2007 une quantité de 113 700 tonnes de paddy a été produite au Burkina Faso et a été écoulee de la manière suivante : 38,7% de cessions internes (autoconsommations, dons, pertes), environ 5% récupérés par les OPR, 26,2% vendus aux étuveuses, 23% ont été usinés et 7% de paddy non saisis (supposés exportés).

Le prix du paddy au producteur a varié au fil du temps. De 105 FCFA/kg à l'époque de la période de péréquation, caractérisée par le monopole de l'Etat sur la commercialisation du riz, il a évolué à la baisse pour se situer entre 75-100 FCFA/kg dans les années 1996-2007. A partir de 2008, suite à la crise alimentaire qui a durement éprouvé le Burkina, la filière riz au Burkina a bénéficié de mesures publiques en vue de soutenir la production, d'une part, et de protéger les acteurs nationaux face à la concurrence du riz importé, d'autre part. Il s'agit entre autres de : (i) la fixation d'un prix d'achat plancher de 140 FCFA/kg, qui depuis lors a évolué à 150 FCFA/kg en 2014 et plus récemment en 2021 à 160 FCFA/kg², (ii) la mise en place de boutiques témoins et l'augmentation des achats de la SONAGESS, (iii) l'application d'une taxe de 13,5% sur les importations de riz dans le cadre du tarif extérieur commun (TEC), et (iv) les subventions aux intrants (MAAHA, 2017).

² Depuis 2008, la fixation du prix d'achat du paddy se fait à travers une concertation multiacteurs sous la tutelle du ministère en charge de l'agriculture, assisté de plusieurs autres départements ministériels. Les comptes d'exploitation des différents acteurs directs de la chaîne de valeur sont analysés et, sur la base des prix cibles au consommateur final (prix détaillant), un consensus est trouvé pour la détermination du prix plancher, c'est-à-dire le prix en dessous duquel il n'est pas autorisé d'acheter le paddy. Il n'y a en revanche pas de prix plafond.

Corrélativement, le prix du riz décortiqué (blanc et étuvé) a connu une tendance haussière des années 1996 à nos jours. Selon les données de l'étude sur la compétitivité de la filière riz (MAAH, 2009), ces prix sont d'abord passés par une quasi-stabilité entre 1997 et 2007, avant de connaître une hausse de 38 % entre 2007 et 2008, puis une stabilisation à partir de 2009 grâce aux mesures gouvernementales qui visaient à booster la production de riz à travers les aménagements et le subventionnement des semences, des engrais et des équipements agricoles.

L'étude sur les contraintes de commercialisation du riz (MAAHA, 2017) a montré que les prix aux consommateurs varient au cours de l'année. Cette saisonnalité se manifeste par une période de baisse des mois d'octobre à décembre, et des périodes de hausse des mois d'avril à juin et de juillet à septembre.

L'étude du MAAH en 2009 avait montré que la filière riz local en situation de référence permet à tous les agents de tirer profit de leur activité. Ce profit s'améliore avec l'intensification de l'activité au niveau de la production et avec l'augmentation de la production de paddy rendu disponible pour les deux autres maillons aval de la filière. En réalité, les faibles rendements, la taille des exploitations et un prix non rémunérateur expliquent la faiblesse du revenu des producteurs.

1.4 Principales contraintes et perspectives du fonctionnement de la chaîne de valeur

1.4.1 Contraintes

Parmi les principales contraintes à la riziculture, on peut citer :

- Les aléas climatiques qui influencent les niveaux de production sur les terres pluviales et les bas-fonds, ainsi que le niveau de remplissage des plans d'eau nécessaire pour la conduite de la production irriguée ;
- Les difficultés d'accès aux financements, aux équipements, aux intrants et au foncier ;
- La faible intensification entraînant une faible productivité des systèmes de production ;
- La faible capacité organisationnelle et opérationnelle des acteurs ;
- La faible maîtrise de l'eau et des pratiques de l'agriculture irriguée ;
- Le faible niveau de fertilité des sols ;
- Le faible niveau de développement des infrastructures de stockage et de conservation.

1.4.2 Perspectives du développement de la filière

Les axes de développement incluent :

- Amélioration de la qualité et de la compétitivité du riz du Burkina (industrialisation de la transformation, promotion de la contractualisation, forte implication du secteur privé, professionnalisation des acteurs de la chaîne de valeur) ;
- Amélioration du revenu des acteurs (rendements plus élevés à la production et à la transformation avec l'introduction de variété plus productives et demandées par les consommateurs comme Orylux 6, KBR, etc.) ;
- Satisfaction de la demande nationale ;
- Amélioration de la sécurisation foncière sur les périmètres aménagés.

Tableau 5 : Analyse FFOM de la filière riz au Burkina Faso

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Une filière dynamique qui progresse régulièrement • Des investissements significatifs dans les aménagements, avec un fort potentiel qui reste à réaliser • Des mesures d'appui structurel soutiennent la filière : intrants, semences, etc. • Bonne structuration de la filière et des différents maillons. 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible intensification des pratiques culturales, entraînant une faible productivité • Faible capacité organisationnelle et opérationnelle des acteurs • Difficultés pour les acteurs (producteurs, transformateurs, commerçants, ...) d'avoir accès aux financements, aux équipements, aux intrants et au foncier • Faible maîtrise de l'eau et des pratiques de l'agriculture irriguée • Dégradation des infrastructures hydro agricoles • Faible niveau de sécurisation foncière des exploitants • Les infrastructures de stockage sont insuffisantes • Un niveau d'importation encore très élevé pour couvrir les besoins nationaux • Faible niveau de paiement des redevances hydro agricoles dans les plaines à maîtrise totale
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Caractère stratégique du riz en qualité de céréale prioritaire dans la lutte contre la faim et la malnutrition • Importantes ressources en terres arables et en eau encore sous-exploitées • Un appui continu des gouvernements depuis une quinzaine d'années et une volonté politique de soutenir la filière • Augmentation continue de la consommation nationale 	<ul style="list-style-type: none"> • Le changement climatique perturbe les calendriers culturaux et le régime des pluies • Baisse de la fertilité des sols • Forte concurrence du riz importé • Coût élevé de l'énergie • Niveau de rentabilité élevé des cultures maraîchères et fruitières qui n'encourage pas à la production du riz • Insécurité en hausse dans certaines zones rurales

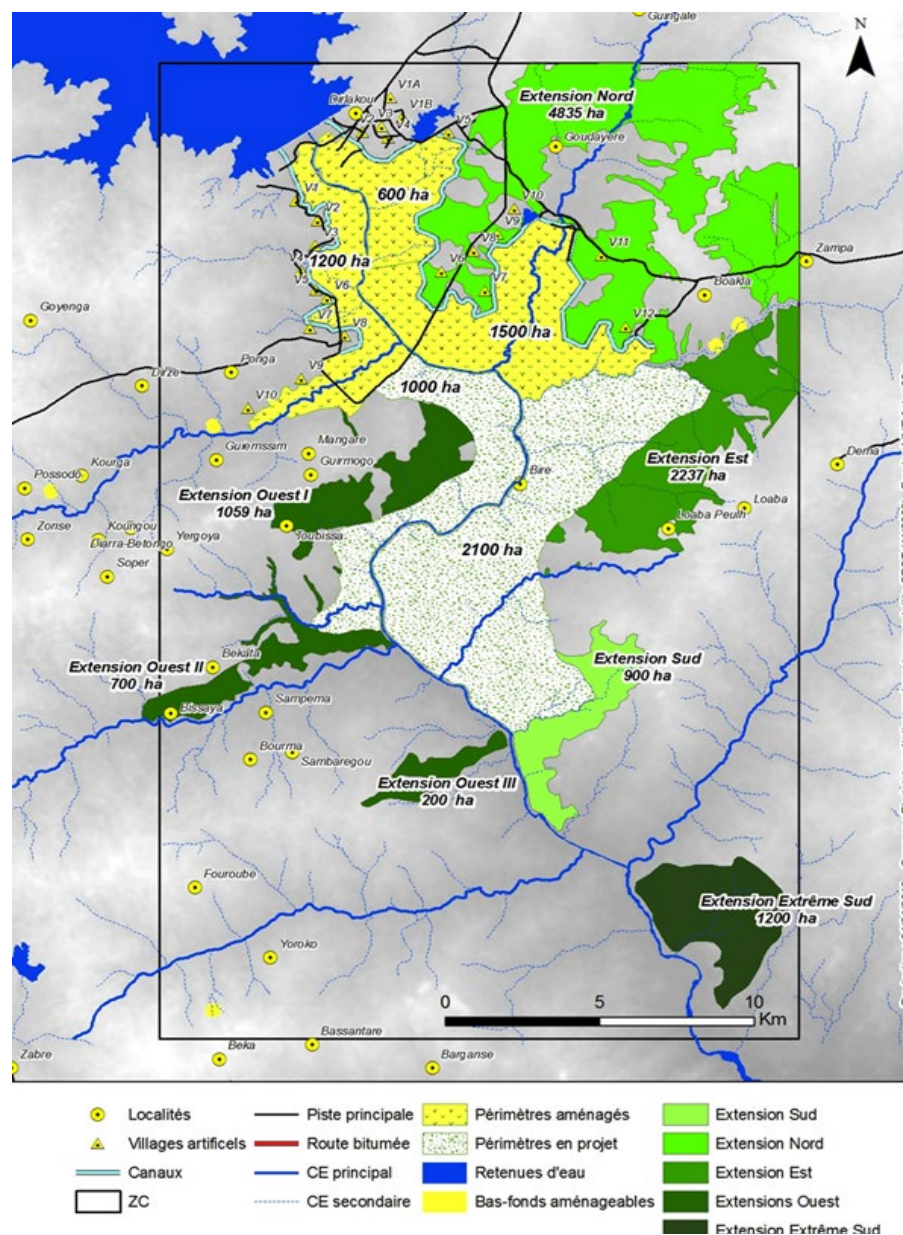
2 Présentation de la SAGI et de son positionnement dans la filière

2.1 Caractérisation du périmètre

La zone d'activités de Bagrépôle est située essentiellement dans la province du Boulgou et en partie dans la province du Zoundwéogo, à environ 250 km au Sud-Est de Ouagadougou. Elle est proche des frontières du Togo et du Ghana dont elle est distante respectivement d'environ 60 km et 30 km.

La ressource en eau mobilisée pour le périmètre irrigué de Bagré est issue du grand barrage qui se remplit durant la saison des pluies (bassin versant de 35 328 km²) et dessert les périmètres tout au long de l'année. C'est un barrage à double vocation à savoir hydro-agricole et hydro-électrique. Le réseau de transport et de distribution est constitué de canaux à surface libre. Il est organisé autour de 2 grands canaux primaires implantés en rive gauche et en rive droite du Nakanbé et dont la prise se situe au niveau de la digue du barrage, de part et d'autre de la centrale hydroélectrique.

Carte 2 : Périmètres irrigués du pôle de Croissance de Bagré



La plaine hydro-agricole de Bagré constitue une zone d'utilité publique (ZUP), créée par le décret du 02 décembre 1998 portant déclaration d'utilité publique d'une superficie de 500 000 Ha. Par un décret de 2014, sa superficie a été modifiée à 473 500 ha et assortie d'une zone de concentration (ZC) de 282 800 Ha où sont localisées les activités de Bagrépôle à ce jour.

L'aménagement avait commencé en 1980 avec la réalisation d'un périmètre pilote de 80 ha en rive gauche du Nakanbé comprenant pour sa desserte le petit barrage de Bagré d'un volume de 3 500 000 m³, toujours en service. La construction du grand barrage de Bagré, entre 1989 et 1992, avec un volume stocké de 1,7 milliard de m³ destiné à la production hydro-électrique, doit permettre à terme l'irrigation de 20 000 ha environ en maîtrise totale de l'eau.

Un premier périmètre de 1 200 Ha a été aménagé entre 1994 et 2002 par la coopération Taïwanaise en rive droite du Nakanbé. Puis, en rive gauche, un second périmètre de 600 Ha a été aménagé entre 2002 et 2004, suivi entre 2006 et 2009 par un troisième périmètre de 1 500 Ha. Les travaux ont été financés par les fonds arabes BID, FKDEA, FSD et OPEP. C'est dans cette tranche que les premiers entrepreneurs agricoles ont été installés.

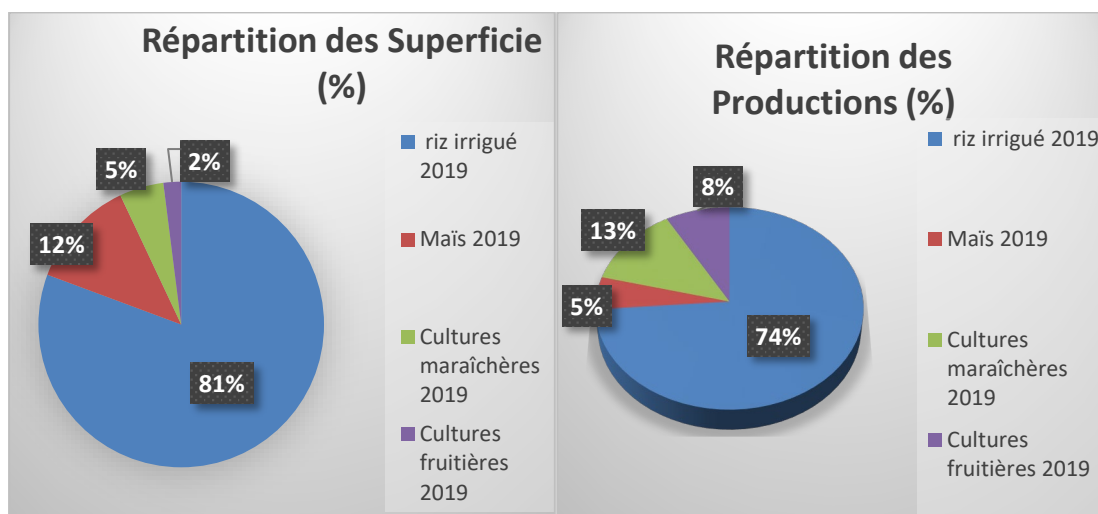
Deux nouvelles tranches ont été réalisées sous Bagrépôle, avec d'une part 2 200 Ha supplémentaires en rive gauche mis en service en 2018, et d'autre part 2 194 Ha supplémentaires en rive droite, toujours en cours d'aménagement et dont la mise en service est attendu en 2021.

Ainsi, à date, la surface actuellement aménagée et en exploitation sur la plaine hydro-agricole de Bagré s'élève à 5 580 Ha, équivalents à 28% du potentiel irrigable en maîtrise totale d'eau. Ce périmètre accueille plus de 4 500 petits producteurs et une vingtaine d'agro investisseurs.

Enfin, Bagrépôle projette l'aménagement de 8 000 Ha supplémentaires, non dominés par le barrage, qui seront alimentés par pompage, destinés majoritairement à des agro-investisseurs.

Sur la plaine hydro agricole de Bagré, le riz demeure la principale spéculation tant en superficie qu'en volume de production. En 2019 par exemple, une superficie de 6 721,85 Ha a été mise en valeur au titre de l'année. Cette superficie a été répartie ainsi qu'il suit : 81% étaient occupées par le riz, suivi du maïs à hauteur de 12 %, des produits maraîchers (tomate, oignon, etc.) à hauteur de 5% et de 2% pour les cultures fruitières (banane, papaye, etc.). Comme représenté ci-dessous, les deux SAGI nationales contribuent pour une proportion variant de 4,6% à 5,4% des superficies mises en valeur en riz au niveau du pays. La production de ces spéculations se fait en continu, avec le plus souvent deux cycles par an pour le riz, à savoir un cycle de janvier à juin et un second de juillet à décembre.

Graphique 4 : Répartition des surfaces mises en valeur en 2019 dans les deux SAGI nationales, Bagrépôle et AMVS



En termes de volume de production, ce sont 39 650 tonnes de produits végétaux qui ont été produites : le riz en première position pour 74% (29 300 tonnes), suivi des produits maraîchers à hauteur de 13%, des cultures fruitières pour 8% et enfin du maïs pour 5% de la production totale.

Le modèle d'installation des producteurs sur le périmètres de Bagré prévoyait 1 ha de rizière, 0,4 ha de champs de case pour les productions céréalières, d'oléoprotéagineuses et de condiments (piment, gombo, oseille, etc.). Cela permettait de mettre à disposition des ménages une superficie suffisante pour couvrir leurs besoins. Cependant la pression foncière actuelle ne permet plus de proposer ce modèle. Désormais, dans le processus d'aménagement, les personnes déplacées par le projet sont prioritaires dans l'attribution des terres prévues pour les EAF, avec une compensation terre contre terre incluant un bonus équivalent à ¼ de la superficie perdue.

Face à la limitation des terres disponibles, l'un des défis de nos jours est l'amélioration du revenu de l'exploitation par la combinaison des sources de revenus et la diversification des productions agricoles.

2.2 Missions de la SAGI

2.2.1 Présentation du statut de la SAGI et son évolution

La Société de Développement Intégré du Pôle de Croissance de Bagré, en abrégé Bagrépôle SEM (dénomination sociale) a été créée le 28 juin 2011. Placée sous la tutelle administrative de la Primature et sous la tutelle financière du ministère de l'Économie et des finances, la SEM a un capital social fixé à 1 milliard FCFA, détenu à 61,5 % par l'État et ses démembrements et à 38,5 % par les entreprises publiques (SONABEL, SONAGESS, LONAB, ...). Elle est chargée de mettre en œuvre la politique de l'État relative aux pôles de croissance dans la zone de Bagré.

Le mode d'administration retenu est celui de la Société d'Économie Mixte (SEM) avec un Conseil d'Administration et une Direction Générale, bénéficiant de la personnalité morale et de l'autonomie de gestion. La société a pour objet de :

- Assurer la planification, le développement et la gestion du Pôle de croissance de Bagré ;
- Gérer le foncier et les ressources durables du Pôle de croissance de Bagré ;
- Assurer l'entretien des infrastructures et des équipements ;
- Développer des partenariats pour la mise au point de nouveaux processus et solutions techniques;
- Assurer un climat propice et sécurisé pour les affaires et apporter l'appui nécessaire aux investisseurs et aux producteurs ;
- Exploiter le potentiel économique à travers la promotion des investissements plurisectoriels de types agricole, industriel, commercial, et en favorisant l'implantation d'entreprises intervenant dans le domaine de l'agriculture commerciale, de la transformation agroalimentaire et des services dans le Pôle ;
- Rechercher les financements nécessaires à la mise en œuvre des projets et des activités ;
- Accroître la compétitivité des biens produits et des services rendus.

Depuis l'éradication de l'onchocercose dans la zone de Bagré, et dans la perspective de la valorisation de ses terres arables (30 000 ha irrigables à travers le barrage de Bagré), trois entités se sont succédé pour assurer le développement de la zone. Ce sont l'Autorité pour l'Aménagement des Vallées des Voltas (AVV), la Maîtrise d'Ouvrage de Bagré (MOB) et la Société de Développement Intégrée du pôle de Bagré (Bagrépôle SEM).

L'Autorité pour l'Aménagement des Vallées des Voltas (AVV) était un établissement public. L'AVV devait promouvoir le développement socio-économique de la zone dans le cadre d'une action planifiée comprenant un volet agricole, un volet social (centres de santé, écoles) et un volet environnemental

ACK International Chantier filières Costea – SAGI

(consistant à préserver la couverture forestière). Elle a ainsi assuré le peuplement de la zone à travers l'organisation de l'arrivée de « colons » volontaires venus des localités du centre du pays pour mettre en valeur les terres fertiles et peu peuplées de la vallée du Nakambé. Elle a été dissoute en 1986 et remplacée par la MOB.

La MOB a été créée le 25 juin 1986 sous la forme d'un Etablissement Public à Caractère Administratif. Elle assurait une mission exclusive de service publique qui consistait à :

- Suivre / superviser les travaux d'aménagement du barrage hydro-électrique de Bagré ainsi que les aménagements ;
- Poursuivre le peuplement de la zone par l'installation de nouveaux exploitants ;
- Promouvoir le développement rural en encadrant les producteurs de riz (organisation des producteurs en groupements fédérés au sein d'une organisation faitière (UGPRB), et en construisant des infrastructures sociales et économiques (écoles, centre de santé, etc.).

Le projet a permis la construction du barrage hydro-agricole et hydro-électrique et l'aménagement des 30 000 ha de terres en aval et en amont du barrage.

En 1992, la construction du barrage est achevée. Cet ouvrage, qui est un barrage en terre haut de 40 m et long de 4 300 m, a une capacité de stockage de 1 700 millions de m³ avec une superficie inondable de 255 km². En 1993, la centrale électrique fut mise en service. Cette centrale d'une puissance de 16 MW comporte deux groupes et produit en moyenne 44 Gwh/an. C'est à l'époque de la MOB, entre 1994 et 2009 que les principaux périmètres aujourd'hui exploités ont été réalisés.

Bagrépôle a succédé à la MOB en novembre 2011. Ce changement de statut a été guidé par la volonté de rompre avec le mandat de service publique exclusivement orienté vers le paysannat (petites exploitations familiales) pour évoluer progressivement vers un partenariat public-privé (PPP), dans l'optique de contribuer davantage à la croissance économique du pays et de générer des emplois à l'échelle locale.

Le projet pôle de croissance de Bagré et le projet d'appui au pôle de croissance de Bagré sont désormais mis en œuvre par Bagrépôle. La restructuration de la MOB en Bagrépôle et la mise en œuvre de ces deux projets s'inscrivent dans les nouvelles orientations politiques de développement du pays qui privilégient désormais une approche de l'aménagement via des pôles de croissance. Le référentiel de développement de référence était la SCADD (2011-2015) qui accordait une place de choix aux pôles de croissance. Son premier axe « développement des piliers de la croissance » se concentre sur (i) la promotion des pôles de croissance, (ii) le développement des filières porteuses et la promotion des niches et des grappes d'entreprises, et (iii) la promotion d'une croissance pro-pauvres. Ainsi avec Bagrépôle, est promue une approche intégrée du développement local basé sur la valorisation des potentialités à travers la promotion des pôles de croissance.

Cette approche de développement intégré et inclusif qui met l'accent sur la réalisation des potentialités en mobilisant les ressources publiques pour (i) la création d'un écosystème attractif et favorable au monde de affaires, (ii) la réalisation des aménagements structurants et (iii) l'émergence des services de base s'est poursuivie à travers le PNDES, en conférant à Bagrépôle à la fois une mission de service public et une autre de promotion du secteur privé.

Tableau 6 : Récapitulation des missions de la SAGI

Objet	Missions d'après le site de la SAGI	Activités de la SAGI (concrètement, ce que fait la SAGI)
Maitrise d'ouvrage déléguée	Assurer la planification, le développement et la gestion du Pôle de Croissance de Bagré.	Mettre en valeur le potentiel économique en assurant la promotion et l'attraction des investissements plurisectoriels de types agricole, industriel, commercial et de services et en favorisant l'implantation d'entreprises

Objet	Missions d'après le site de la SAGI	Activités de la SAGI (concrètement, ce que fait la SAGI)
	<p>Mettre en valeur le potentiel économique en assurant la promotion et l'attraction des investissements plurisectoriels de type agricole, industriel et commercial.</p> <p>Rechercher les financements nécessaires à la mise en œuvre des projets et des activités.</p>	<p>Intervenant dans le domaine de l'agriculture commerciale, de la transformation agroalimentaire et des services dans le pôle.</p> <p>Gérer le foncier et les ressources durables du pôle de croissance de Bagré.</p> <p>Assurer l'entretien des infrastructures et des équipements nécessaires aux investisseurs et aux producteurs.</p> <p>Assurer un climat hospitalier et sécurisé pour les affaires et apporter l'appui nécessaire aux investisseurs et aux producteurs.</p> <p>Mobiliser les financements nécessaires à la mise en œuvre des projets et des activités.</p> <p>Développer les partenariats et les nouveaux processus et solutions techniques ainsi que leur mise en œuvre.</p> <p>Accroître la compétitivité des biens produits et des services rendus.</p> <p>et de façon générale, la réalisation de toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou autres se rattachant à l'objet ci-dessus ou à tout objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social.</p>
Maitrise d'œuvre des travaux	<i>Non cité</i>	<p>Réaliser les travaux d'aménagements structurants (hydro-agricoles, routiers, électrification, etc.), de construction d'infrastructure de stockage, de commerce, socioéconomique.</p> <p>Superviser les travaux de construction ou de réhabilitation des ouvrages.</p>
Exploitation-maintenance des infrastructures hydroagricoles	Assurer l'entretien des infrastructures et des équipements.	<p>Assurer la programmation des travaux de réhabilitation des infrastructures.</p> <p>Assurer la maintenance et l'entretien des équipements.</p> <p>Suivre et superviser les prestations de réalisation, de fourniture et de contrôle d'infrastructures et d'équipements.</p>
Gestion de la ressource eau	Gérer le foncier et les ressources durables du Pôle de croissance de Bagré	<p>Veiller à la gestion durable de la ressource eau.</p> <p>Garantir la ressource eau à tous les attributaires de parcelles agricoles par la distribution et la gestion.</p>

Objet	Missions d'après le site de la SAGI	Activités de la SAGI (concrètement, ce que fait la SAGI)
Attribution du foncier (Agriculture Familiale)	Gérer le foncier et les ressources durables du Pôle de croissance de Bagré	Assurer la sécurité foncière dans la ZUP de Bagré.
Planification cultures	<i>Non cité</i>	Elaborer les calendriers agricoles. Assurer la programmation et le suivi régulier des campagnes de production.
Appui-conseil à la mise en valeur agricole	Assurer un climat hospitalier et sécurisé pour les affaires et apporter l'appui nécessaire aux investisseurs et aux producteurs. Rechercher les financements nécessaires à la mise en œuvre des projets et des activités. Développer les partenariats et les nouveaux processus et solutions techniques ainsi que leur mise en œuvre. Accroître la compétitivité des biens produits et des services rendus. et de façon générale, la réalisation de toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou autres se rattachant à l'objet ci-dessus ou à tout objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social.	Fournir de services de conseil agricoles. Suivre et évaluer les campagnes agricoles. Veiller à l'application des dispositions des cahiers spécifiques de charge et des contrats de gestion liés à l'exploitation des terres aménagées. Assurer la liaison opérationnelle avec les structures de recherche, d'innovation, de formation et d'accompagnement technique et financier des producteurs et des investisseurs.
Filières amont (intrants et équipements/matériels)		Contribuer au développement des systèmes d'approvisionnement en matériels et intrants destinés aux productions végétales, animales, halieutiques et autres : <ul style="list-style-type: none">• Appuyer la mise en relation entre acteurs et facilitation des acquisitions• Appuyer à l'installation de promoteurs privés
Filières aval (collecte, conditionnement, transformation, distribution)		Mener des actions de prospection en matière de commercialisation. Préparer les contrats et dossiers de partenariat commerciaux. Identifier et développer de nouveaux produits et services marchands destinés au pôle de croissance. Identifier et mettre en œuvre des actions de promotion et d'attraction des investissements privés dans le pôle de croissance.

Objet	Missions d'après le site de la SAGI	Activités de la SAGI (concrètement, ce que fait la SAGI)
		<p>Mettre en œuvre les actions de promotion des potentialités et opportunités du pôle de croissance.</p> <p>Identifier et mettre en œuvre des mesures d'amélioration du climat des affaires dans le pôle de croissance.</p>
Appui aux collectivités locales	<i>Non cité</i>	<p>Coordonner l'élaboration, le suivi de la mise en œuvre et l'actualisation des instruments d'aménagement du pôle, notamment les schémas d'aménagement et de mise en valeur, en relation avec les autres directions techniques.</p> <p>Participer en liaison avec les services publics compétents, à la mise en œuvre des schémas d'aménagement et de développement durable du territoire des régions du ressort de la ZUP de Bagré.</p>

2.2.2 Fonctionnement du périmètre

Bagrépôle assure en collaboration avec plusieurs partenaires une assistance technique en matière de gestion de l'eau et de conseil agricole (riziculture, culture maraîchère, arboriculture, aquaculture, élevage). L'appui aux OP et la facilitation de l'accès aux financements, aux intrants et aux petits matériels, aux prestations agricoles mécanisées et autres services, en collaboration avec les services déconcentrés de l'État et les ONG, sont aussi assurés.

En matière de programmation des aménagements et réalisation des ouvrages sur le réseau primaire de la totalité des superficies du périmètre, Bagrépôle intervient en qualité de maître d'ouvrage des travaux. Elle assure par la suite la gestion technique et financière des aménagements et des ouvrages. En matière d'exploitation technique et maintenance des ouvrages particulièrement, Bagrépôle est responsable de l'entretien et de l'exploitation des infrastructures structurantes suivantes :

- les canaux primaires et secondaires ;
- les ouvrages associés ;
- les pistes primaires ;
- les équipements et infrastructures collectives.

En matière de gestion de l'eau, la mise à disposition de l'eau d'irrigation implique deux acteurs que sont la Société Nationale d'électricité du Burkina (SONABEL) et Bagrépôle. La SONABEL est chargée de la gestion du barrage et de l'entretien des prises des canaux primaires, en concertation avec Bagrépôle. Une fois l'eau d'irrigation présente dans les canaux primaires, la responsabilité de sa distribution et de sa gestion relève uniquement de Bagrépôle.

Vers l'aval sur les périmètres irrigués, chaque village ou chaque canal secondaire est placé sous la responsabilité d'un aiguardier, agent de Bagrépôle, et d'un chef de vanne désigné par les exploitants du site. L'aiguardier exécute la manœuvre quotidienne des vannes des modules sur les ouvrages de prise des canaux secondaires, tandis que les prises des canaux tertiaires reviennent aux paysans. Au préalable, la programmation journalière des irrigations des canaux tertiaires est établie par le chef de vanne et proposée pour accord à l'aiguardier. Enfin, il revient aux groupements de bénéficiaires et aux producteurs privés d'assumer l'entretien des réseaux tertiaires et des stations de pompage.

Dans le cas des agro-investisseurs dont les exploitations sont en zone haute, donc non dominées par les canaux d'irrigation et qui recourent en conséquence à une irrigation par pompage, ils sont chargés d'opérer leur propre aménagement à partir des stations de pompage installées à cet effet.

2.3 La SAGI dans la filière

2.3.1 Principales contraintes

- Difficultés d'accès au crédit par les acteurs directs, sources de difficultés :
 - dans l'acquisition des intrants et des équipements agricoles, ce qui cause des retards persistants dans les opérations de préparation du sol et entraîne le non-respect récurrent du calendrier cultural avec un impact important sur les rendements des cultures (crédit de campagne) ;
 - dans l'achat du riz paddy par les transformateurs pour le décorticage (fond de roulement);
 - dans la mise à l'échelle des unités de transformation, toute chose qui joue négativement sur la disponibilité du riz décortiqué et sur sa qualité (fond d'investissement).
- Difficultés dans l'entretien et la gestion du périmètre. Les coûts d'entretien du périmètre sont très élevés et le système de financement de cet entretien est basé sur le paiement de la redevance hydro-agricole et des taxes d'aménagement. La contrainte majeure à ce niveau est le faible niveau de paiement de la redevance eau.
- En matière d'organisation des acteurs, malgré les interventions de Bagrépôle et de ses différents partenaires, on note une faible professionnalisation des OP notamment en matière de gestion, de contractualisation et de services rendus aux membres en qualité d'interface entre les membres et les autres partenaires de l'environnement socio-économique de ces OP.
- En matière de technique de production, on note une faible intensification et une faible productivité des systèmes de production par rapport au potentiel des variétés cultivées, la faible maîtrise de l'eau et du développement de l'agriculture irriguée se traduisant par une consommation d'eau trois fois supérieure aux quantités requises, le faible niveau de fertilité des sols s'expliquant par un faible niveau de restitution des résidus et peu d'amendements organiques, la pratique du brulis et les abus dans l'utilisation des pesticides ;
- En matière de développement de la chaîne de valeur du riz, la principale contrainte est le faible niveau de développement de l'agriculture contractuelle formelle.

2.3.2 Perspectives

Pour les années à venir et prenant en compte les ambitions politiques, les principales perspectives de la filière au niveau de Bagrépôle sont :

- L'augmentation des superficies aménagées et exploitées en riz ;
- L'amélioration de la productivité des champs qui devra forcément passer par le renforcement des capacités des exploitants ;
- L'amélioration de la fertilité des sols et l'utilisation de variétés à haut rendement ;
- L'amélioration de la qualité des produits par une mise à l'échelle des unités existantes et un étoffement du tissu industriel de la zone ;
- Le développement de la contractualisation et de l'agrégation entre exploitants familiaux et agro-investisseurs et l'amélioration de la mise en marché des produits pour chaque catégorie de producteurs.

Annexe 1 : Calendrier culturel général du riz au Burkina Faso

	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	
Riz	SEMIS direct et REPIQUAGE							SEMIS/REPIQUAGE					
		ENTRETIEN						ENTRETIEN					
						RECOLTE						RECOLTE/ COMMERCIALISATION	
						COMMERCIALISATION							

Annexe 2 : Calendrier culturel du riz sur la plaine irriguée de Bagré

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Nettoyage des canaux	■					■	■					■
Pré-irrigation	■	■					■	■				
Trempage/incubation des semences	■	■					■	■				■
Semis pépinière	■	■					■	■				■
Labour/Mise en boue/Planage	■	■	■				■	■	■			■
Repiquage	■	■	■				■	■	■			
Fumure de fond (NPK/FO)	■	■	■				■	■	■			
Irrigation	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	
Désherbage	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	
Urée 1		■	■	■				■	■	■		
Urée 2			■	■	■				■	■	■	
Urée 3			■	■	■				■	■	■	
Protection phytosanitaire	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Récolte					■	■	■				■	■
Commercialisation					■	■	■				■	■